

Le dossier électronique du patient devient une réalité – une interconnexion dans l'intérêt de tous les acteurs du secteur de la santé s'avère judicieuse

Le patient doit être au centre de l'attention

Certes à caractère doublement facultatif mais réunissant une majorité claire au sein du Parlement: le dossier électronique du patient deviendra prochainement réalité. Des communautés numériques au sens de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient se forment déjà dans de nombreuses régions et différents cantons et prestataires ont lancé des projets pilotes afin de dégager une plus grande utilité en termes d'échange d'informations et dans le cadre de la prise en charge intégrée. Quels aspects s'avèrent-ils maintenant essentiels et doivent-ils être concrétisés avec détermination?

eHealth Suisse, l'organe de coordination de la Confédération et des cantons dresse le constat suivant: «Par la définition de la stratégie Santé2020, le Conseil fédéral veut améliorer la qualité de la prise en charge dans le domaine de la santé. La promotion de services de santé électroniques (cybersanté) et notamment du dossier électronique du patient en constitue un important pilier. La loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEIP) fixe les conditions légales préalables aux termes desquelles les données médicales contenues dans le dossier peuvent être traitées. Cela permet de satisfaire une condition préalable centrale à la mise en œuvre effective de la «Stratégie Cybersanté Suisse» et de mettre en œuvre une importante mesure de développement du système de santé suisse.» Le Conseil fédéral avait adopté en mai 2013 le projet de loi relatif au dossier électronique du patient (LDEIP) et l'avait transmis au Parlement. En juin 2015, les deux chambres parlementaires ont adopté le projet à une large majorité. Conformément à cette décision, les hôpitaux sont désormais tenus de participer au système après un délai de transition de trois ans, qui est prolongé à cinq ans pour les maisons de retraite et de soins. La participation reste facultative pour tous les professionnels de la santé du secteur ambulatoire. Les patients décident dans tous les cas d'eux-mêmes s'ils souhaitent ouvrir un dossier électronique du patient.

Les données de patient restent clairement signalées comme telles

Les patients pourront aussi saisir eux-mêmes des données dans le dossier électronique, c'est ce que prévoit par la LDEIP eHealth Suisse a, pour cette raison, demandé la publication d'un

rapport visant à clarifier l'application de cette exigence. La société HINT AG de Lenzburg chargée de sa rédaction y note que les futures «communautés de référence» doivent être en mesure d'enregistrer et de consigner les documents des patients par l'intermédiaire du portail d'accès de la communauté. Les documents publiés par le patient restent signalés comme tels. C'est important car le patient conserve toujours la maîtrise des données, ce qui est l'un des piliers du dossier électronique du patient. En ce qui concerne l'interopérabilité technique, le rapport HINT souligne l'importance majeure des standards de la Continua Health Alliance qui pourraient prochainement aussi jouer en Suisse un rôle en matière d'applications de santé.

Comment les patients sont-ils soutenus de manière globale?

La maîtrise des données par les patients constitue l'une des principales ambitions d'eHealth Suisse. C'est la raison pour laquelle les données doivent aussi être archivées de manière décentralisée auprès de chaque prestataire et les accès d'acteurs externes ne doivent être possibles qu'en fonction de droits d'accès clairement définis et attribués par les patients. De plus, chaque accès est précisément consigné, garantissant ainsi une traçabilité totale. Les patients doivent néanmoins aussi être au centre de la mise en œuvre informatique. Les informations issues du dossier électronique du patient peuvent s'avérer vitales notamment en cas d'urgence. L'accès à celles-ci doit donc être rapide et sécurisé. L'organisation eHealth Suisse a à cet égard rédigé des directives techniques et relatives à la protection des données qui s'appliquent à l'ensemble des modules et sont

nécessaires dans le cadre de la documentation, de l'archivage et de l'échange d'informations. Ces directives reposent essentiellement sur les recommandations reconnues à l'échelle internationale de l'IHE (Integrating the Healthcare Enterprise).

vivates satisfait entièrement les exigences

vivates, la solution de cybersanté de la Poste, est jusqu'à présent le seul produit à satisfaire les exigences de la Confédération exprimées dans la LDEIP, les directives de l'organisation eHealth Suisse ainsi que les recommandations des profils IHE correspondants. vivates est une plateforme modulaire qui interconnecte les acteurs de la santé autour des patients et permet l'échange sécurisé de données de patient électroniques. Les différents modules permettent aux professionnels de la santé autorisés d'accéder aux données du patient et de les échanger rapidement et simplement. En mettant les données pertinentes à disposition à tout moment et indépendamment du lieu, les modules vivates contribuent à simplifier la collaboration entre les acteurs de la santé et à augmenter la sécurité des patients, et ce de manière rentable. L'évolution de vivates reposant sur la pratique et en coordination avec les autorités et les prestataires s'est ici avérée essentielle. «Il ne s'agit pas seulement du dossier électronique du patient mais aussi et surtout de nombreux autres effets d'interconnexion, tels que l'hospitalisation ou le transfert. L'interconnexion sécurisée et efficace des prestataires en constitue le principal pilier. La qualité de la plateforme de données dans l'intérêt des patients, des prestataires, des agents payeurs et des autorités est décisive»,

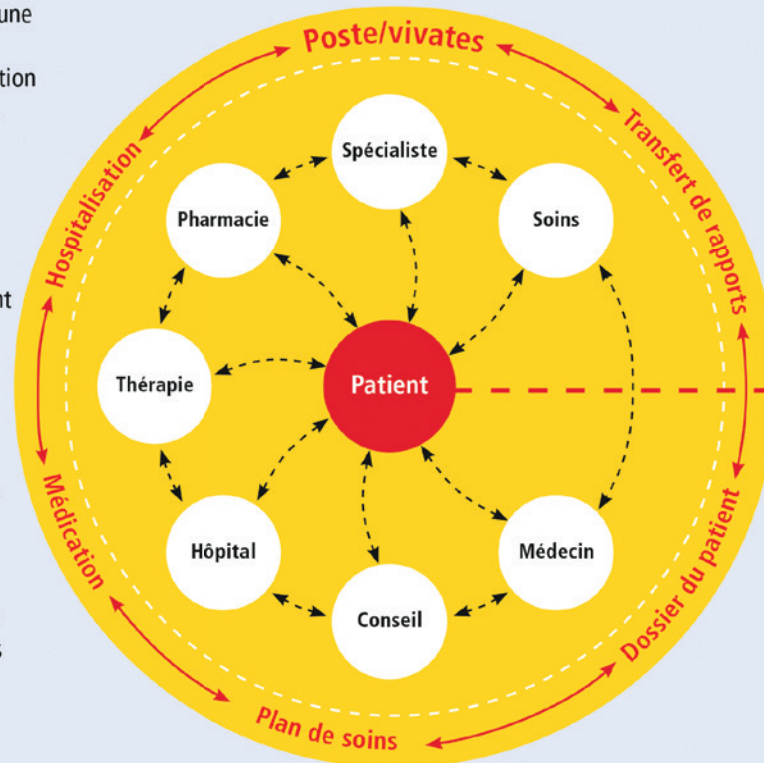
La plateforme de cybersanté de la Poste

Vivates une plateforme modulaire qui réunit les acteurs de la santé en réseau autour du patient et permet l'échange numérisé et sécurisé de données relatives aux patients.

Le module **vivates Hospitalisation** simplifie la communication entre hôpitaux et médecins. Pour une meilleure coordination des rendez-vous et une planification plus efficace des ressources.

Avec **vivates Médication**, les médecins traitants, les pharmacies, les services de soins et les hôpitaux disposent d'une vue d'ensemble des médicaments pris par les patients.

Vivates Plan de soins aide à coordonner toutes les mesures de soins pour une prise en charge de longue durée. Les professionnels de santé sont toujours informés des étapes du traitement.



Vivates Transfert de rapports est une alternative sûre et simple à la transmission de documents médicaux par fax, courrier ou e-mail.

Vivates Dossier du patient contient toutes les données médicales du patient, consultables selon les besoins.

➔ **Le patient décide**
Le patient désigne les acteurs de la santé qui ont le droit de consulter son dossier et les données ouvertes à la consultation.

Une solution de cybersanté intelligente: tous les modules vivates peuvent être combinés entre eux de façon illimitée, selon les besoins du client. Les modules ont déjà fait leurs preuves dans plusieurs cantons et ont été évalués et distingués par eHealth Suisse.

© Poste CH SA

souligne aussi Renato Gunc, responsable de l'unité d'affaires Cybersanté de la Poste.

Gestion de la santé personnelle

Les assurés tout comme les patients sont toujours à l'interface entre médecine préventive et médecine curative. Ils se demandent qu'est-ce que la cybersanté peut leur apporter et dans quelle mesure ils peuvent contribuer à la préservation de leur santé à l'aide d'instruments numériques. Chaque personne veut bien entendu rester en bonne santé. Lorsqu'une maladie survient, le souhait le plus cher est de recouvrer la santé rapidement et si possible de manière pleine et entière. «Nous nous sommes aussi posés ces questions de manière similaire», constate Renato Gunc. «Notre question était la suivante: de quelle manière la Poste vient-elle en aide aux assurés et aux patients? Notre réponse

est la suivante: en leur mettant à disposition des outils simples qui leur permettent de planifier, de gérer et de contrôler non seulement leur santé, mais aussi l'évolution pathologique et le processus de guérison. Il s'avère tout aussi précieux de pouvoir, en cas de maladie, gérer des mesures de prise en charge et d'en contrôler la planification et l'exécution correctes. Les professionnels de la santé occupent ici un rôle décisif dans le cadre d'une coopération toujours plus étroite avec des patients informés et donc motivés. Notre contribution à vivates consiste à permettre une interconnexion optimale du réseau de ces prestataires que les patients utilisent. Et ces réseaux s'étoffent. Cela s'explique par la complexification des traitements, par l'augmentation du nombre de processus de traitement utilisés dans le cadre de la prise en charge intégrée, par l'affinage de la coopération du médecin de famille aux soins à domicile et

par l'émancipation croissante des patients. C'est pourquoi à la Poste, nous interconnectons les patients placés au centre de l'attention avec tous les autres acteurs du secteur de la santé. Nous opérons la mise en réseau de la santé. Et pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'une plateforme de cybersanté comme vivates qui permet d'avoir accès à toutes les informations pertinentes et souhaitées conformément aux recommandations de l'organisation eHealth Suisse et d'IHE.»

Solutions modulaires sur mesure

La structure modulaire de vivates permet aux patients et aux prestataires de composer des solutions ajustées à leurs besoins. Qu'il s'agisse du traitement, de la prescription de médicaments, de l'hospitalisation ou de la coordination des mesures de soins: l'ensemble des acteurs

du secteur de la santé profitent d'une gestion des données sécurisée, efficace et claire. vivates propose les modules suivants:

- **vivates Dossier du patient:** prenant la forme d'un portail d'accès aux données des patients conforme aux dispositions relatives à la protection des données, le dossier électronique du patient permet au patient et à tous les professionnels chargés de son traitement qui y sont autorisés de consulter sans contraintes de temps et de lieu des données médicales comme les vaccins, les diagnostics, les médicaments prescrits, les rapports et les données sur les allergies.
- **vivates Hospitalisation:** l'objectif consiste à permettre une hospitalisation simple et efficace. Le module Hospitalisation est une plateforme de communication qui aide les médecins et les hôpitaux à coordonner les données du patient, les rendez-vous et les ressources de façon efficace et économique.
- **vivates Plan de soins:** la coordination efficace des mesures de soin est primordiale face à la hausse des coûts et au vieillissement d'une population aux causes de maladie démultipliées. Le module Plan de soins donne aux médecins traitants, au personnel soignant et aux conseillers une vue d'ensemble du traitement du patient et aide à coordonner les différentes étapes du traitement. La qualité des soins s'en trouve améliorée et la charge administrative réduite.
- **vivates Médication:** la présence d'ordonnances claires permet une médication fiable, ce qui augmente la sécurité des médicaments. Avec le module Médication, les médecins traitants, les pharmacies, les services de soins et les hôpitaux disposent d'une vue d'ensemble des médicaments pris par leurs patients.
- **vivates Transfert de rapports:** le transfert de documents médicaux est sécurisé par vivates Transfert de rapports, qui permet d'échanger par voie numérique les rapports et les documents entre plusieurs partenaires de communication, d'un seul clic.

Mises en œuvre concrètes dans l'intérêt des patients

La théorie, c'est bien, agir, c'est mieux. C'est la raison pour laquelle nous avons développé différents projets destinés à améliorer l'utilité pour les patients et les contributeurs. Il convient notamment de mentionner deux projets en

cours avec la Poste agissant à titre de partenaire technologique:

– **vivates en Argovie: système innovant de gestion des médecins référents**

vivates Hospitalisation doit permettre une standardisation et une simplification de l'interconnexion électronique entre les médecins établis en cabinet et les hôpitaux cantonaux d'Aarau et de Baden. Il s'agit donc de mettre l'accent sur les soins grâce à la cybersanté. La solution de la Poste a remporté deux appels d'offres publics indépendants publiés par les deux hôpitaux cantonaux. Grâce à vivates Hospitalisation, les médecins d'hôpital peuvent disposer des informations relatives au traitement des patients, en toute objectivité et dans les temps, avec la garantie que les consignes de sécurité sont respectées. Les médecins référents sélectionnent l'hôpital, fixent la date d'admission souhaitée et transmettent les données de l'hospitalisation d'un clic de souris. Si les hospitalisations sont transmises par fax, par courrier ou par e-mail, la Poste les numérise dans le respect de la protection des données et saisit les informations dans le système de gestion des médecins référents. L'hôpital reçoit toutes les informations sans changement de format dès le premier jour. «De nombreuses plateformes d'hospitalisation électroniques pèchent par leur manque d'interconnexion et nécessitent une multitude de procédures d'inscription complexes pour leurs utilisateurs», explique Renato Gunc. «La solution d'Aarau a en revanche été développée par des médecins de famille, des représentants d'associations de médecins et les hôpitaux impliqués ainsi que par des éditeurs de logiciel et contient des interfaces explicitement ouvertes. Les utilisateurs peuvent intégrer sans problème cet outil à leur propre logiciel de cabinet dans le respect de l'ensemble des strictes exigences en matière de sécurité.» La conclusion du contrat avec les hôpitaux est intervenue en 2014 et a constitué un jalon important pour la Poste. A la différence des projets menés dans les cantons de Genève, du Tessin et de Vaud qui ont été lancés au niveau cantonal, ce projet permet à la Poste d'obtenir pour la première fois une adjudication publique directement attribuée par des hôpitaux.

– **vivates et le passeport d'allergie électronique: une application qui complète judicieusement le passeport d'allergie imprimé**

Le passeport d'allergie électronique permet aux personnes allergiques d'accéder à tout moment à l'ensemble des informations au

format numérique relatives à leurs allergies et intolérances. vivates permet ainsi une contribution appréciée en termes de prévention. Les utilisateurs peuvent saisir eux-mêmes leurs données dans cette application. Ils peuvent indiquer eux-mêmes la nature de leurs allergies et de leurs intolérances, leurs symptômes et les médicaments qu'ils doivent prendre en cas d'urgence. De nouvelles informations peuvent être ajoutées à tout moment. Un médecin peut vérifier les enregistrements effectués pour la personne concernée et procéder à la validation médicale des données. Le passeport d'allergie peut être relié à vivates Dossier du patient. La disponibilité immédiate des données en cas d'urgence au sein de l'hôpital, au cabinet médical, mais aussi sur place constitue la valeur ajoutée du système pour les personnes concernées. Le personnel soignant dispose ainsi d'un accès plus complet aux données médicales que le passeport d'allergie imprimé ne l'offre déjà. Cela augmente la sécurité de traitement, en particulier pour les personnes souffrant fortement d'allergies, et augmente leur qualité de vie. Le passeport d'allergie a été conçu par le Centre d'Allergie Suisse, la Société Suisse d'Allergologie et d'Immunologie (SSAI) et la Poste. En plus des données médicales, l'application offre notamment des contenus comme des informations spécialisées et des actualités relatives à différents thèmes sur l'allergie et les intolérances, les prévisions polliniques et la météo. aha! Centre d'Allergie Suisse complète et actualise ces informations en continu. L'application est disponible à toutes les personnes souffrant d'allergies et d'intolérances ainsi qu'au personnel soignant et aux professionnels du monde médical. Elle peut être téléchargée depuis l'App Store.

Prévention et traitement – dans l'intérêt des patients

«Ces deux projets sont caractéristiques et présentent les avantages de la conception modulaire de vivates. Ils démontrent aussi clairement que les solutions qui placent le patient au centre de l'attention ont de l'avenir. En définitive ce sont eux», constate Renato Gunc, «qui sont le plus directement concernés et qui ont cotisé pendant des décennies en tant qu'assurés de caisse maladie. Nous allons donc accorder la priorité à cet aspect précisément lors du développement de vivates et de la réalisation de nouveaux projets de cybersanté auxquels nous contribuerons et que nous aurons la possibilité de mener à bien.»

Texte: Dr Hans Balmer